

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet saintmauricedegourdans.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 01 janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 va être voté le 26 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Le budget exposé présente un caractère prévisionnel permettant à la future équipe municipale de modifier l'affectation de résultats et faire évoluer les montants de manière sereine et dans les délais par voie de délibérations et décisions modificatives.

En effet, plusieurs facteurs ont contribué à travailler ces propositions de manière globale, en l'absence de données fiables :

- Vote tardif du budget de l'Etat
- Dysfonctionnement et blocage de la plateforme DGFIP durant plusieurs semaines
- Arrivée d'une nouvelle municipalité

A la suite du dysfonctionnement de la plateforme DGFIP, les services de la préfecture de l'Ain indique la mise en place d'une procédure d'assouplissement concernant la reprise anticipée des résultats.

Il conviendra lors d'un prochain conseil municipal de prendre une nouvelle délibération et une décision modificative permettant de corriger les données erronées.

Néanmoins, ce budget a été élaboré avec la volonté :

- De maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la ville a besoin en investissement ainsi qu'en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (département, région, Etat, Europe) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses taxes et subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **2 381 719.32 euros**

Pour 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à **2 130 070.00 euros**.

Il est possible de décliner trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts directs :
 - Produits perçus en 2025 : 1 915 654. 64 €
 - Prévisions pour 2026 : 1 734 525 €
- Les Dotations versées par l'Etat :
 - Perçues en 2025 : 407 483. 38€
 - Prévisions en 2026 : 334 700€
- Les recettes perçues au titre des prestations fournies à la population :
 - Encaissées en 2025 : 8 085.00€
 - Prévisionnelles en 2026 : 2 845.00€
- Autres recettes de gestion courante (revenus des immeubles...) :
 - Perçues en 2025 : 47 818.30 €
 - Prévisions pour 2026 : 57 000 €

❖ Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2025 se sont élevées à 1 616 634. 39 € (budgétisé 2 176 521.10€).

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2026 sont estimées à 1 546 971. 59€ (budgétisé 2 130 070.00€).

Ces dépenses de fonctionnement sont constituées de :

- Charges à caractère générale (eau, énergie, fournitures, entretiens, maintenance...) : 38%
- Charges de personnel (titulaires, non titulaires, charges sociales, cotisations...) : 24 %
- Autres charges de gestion courante (subventions...) : 10%

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement pour 2026 s'élèvent à **2 130 070. 00** euros et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	1 000.00 €
Chapitre 70 – Produits de gestion courante	2 845.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 734 525.00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	334 700.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	57 000.00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	- €
R 002 – Résultat reporté	- €
TOTAL	2 130 070.00 €

➤ **Impôts et taxes (Chapitre 73)**

Ils représentent environ 81% des recettes de la commune.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget des dépenses de fonctionnement pour 2026 s'élèvent à **2 130 070.00** euros et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	805 175.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	517 000.00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	35 000.00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	224 796.59 €
Chapitre 66 – Charges financières	33 571.75 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	- €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	50 000.00 €
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	464 526. 66 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	- €
TOTAL	2 130 070.00 €

La capacité d'autofinancement de la commune est de 464 526. 60 €, elle permettra à la commune de financer elle-même une partie de ses projets d'investissement.

- Les charges à caractères général (chapitre 011) concernent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, entretien des bâtiments et des terrains, prestations de service, assurance...
- Les charges de personnel (chapitre 012) comprennent les salaires et charges des agents municipaux, l'assurance du personnel.

- Les atténuations de produits (chapitre 14) correspondent au prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) comprennent les subventions aux associations, les indemnités et cotisation retraite des élus, les frais de formation des agents, etc....
- Les charges financières (chapitre 66) représentent les intérêts des emprunts.

3. LA FISCALITE

La commission communale des Impôts Directs (CCID) se réunissant le 23 février 2026 et dans en l'absence à ce jour de nouveaux taux établis, il conviendra à la nouvelle municipalité de prévoir une délibération.

Pour rappel, les taux des impôts locaux de 2025 :

- Concernant les ménages :
 - Taxe foncière sur le bâti : 36.53%
 - Taxe foncière sur le non-bâti : 54.81%
 - Taxe d'habitation : 14.9%

III/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En recettes : des fonds propres par les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (part communale de la Taxe d'Aménagement) , les emprunts et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Plusieurs projets ont débuté en 2025 et seront lancés en 2026 par la commune, parmi lesquels la rénovation énergétique du groupe scolaire, la construction du Pôle Intergénérationnel et le déploiement de la nouvelle vidéoprotection.

Deux de ces projets font l'objet de consultation en cours et de plannings à décliner sur 2 à 3 exercices. N'ayant pas de vision concrète et fiable au moment du vote du budget, il a été décidé de présenter l'intégralité des montants des dépenses (immobilisations, études, travaux...) et des recettes (emprunts, subventions...). Les montants présentés sont donc importants mais reflètent l'envergure des projets.

Les demandes de subventions sont des estimations basées sur des données actuelles fournies par les AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage).

Les demandes de subventions pour le groupe scolaire sont déposées (DETR – Dotations d'équipement territoires ruraux et FONDS VERTS).

Les demandes de subventions pour le Pôle Intergénérationnel et la Vidéoprotection seront réalisées par un prestataire AMO.

1- Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement est de **5 412 019.62** euros auxquelles il convient de rajouter les restes à réaliser 2024 (135 213.00€) soit un montant total de **5 547 232.62€**

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 931 570.00 €
Chapitre 16 – Emprunt	1 500 000.00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 000 922.96 €
Chapitre 138 – Autres subventions d'investissement non transférables	500 000.00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	15 000€
Chapitre 024 – Produits de cession	- €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	464 526.66 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section	- €
Chapitre 041 – Opération patrimoniales	- €
TOTAL	5 412 019.62 €
Restes à réalité	135 213.00€
TOTAL CUMULÉ	5 547 232.62€

- Subventions (chapitre 13 et 138) correspondent au solde des subventions sollicitées pour les équipements en cours et à venir
- Emprunt (chapitre 16) Inscription de deux emprunts : 1 emprunt de 500 000€ de la Banque des Territoires (montant restant à débloquent sur un emprunt de 1 000 000 inscrits sur le budget de 2025) et un premier emprunt de 1 000 000 € à demander pour une première partie de financement du Pôle Intergénérationnel.
- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves. Ce chapitre regroupe principalement le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et la taxe d'aménagement (impôt perçu par la commune sur toutes les opérations soumises a permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux).
- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021). Le budget étant voté en équilibre, le montant de 464 526.66 € correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

2- Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement est de **3 678 956.11** euros auxquels il convient de rajouter les restes à réaliser (572 826.89 €) ainsi que le solde d'exécution négatif de l'année N-1 (1 295 449.62€) soit un montant total de **5 547 232.62€**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	50 000.00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versé	25 000.00€
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	47 684.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	3 329 459.53 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	- €
Chapitre 13 – Subvention d'investissement	- €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	216 812.58 €
Chapitre 27 – Autres immobilisation financières	10 000.00 €
Chapitre 041- Opération patrimoniales	0.00 €
TOTAL	3 678 272.11 €

Dans ce contexte, le budget principal primitif 2026 se présente ainsi :

En section de fonctionnement :

- Les recettes sont de 2 130 070.00 €
- Les dépenses sont de 2 130 070.00 €

En section d'investissement :

- Les recettes sont de 5 547 232.62 €
- Les dépenses d'investissement sont de 5 547 232.62 €

3-Les principaux projets engagés en 2025 et à inscrire en 2026 :

- Finalisation de la rénovation énergétique de l'école (travaux + études + travaux de rénovation des sanitaires + AMO)
- Architectes, études et analyses pour le Pôle Intergénérationnel
- Construction du Pôle Intergénérationnel
- Accessibilité du cimetière de Saint Maurice de Gourdans
- Finalisation du Hangar des services techniques (sol, bardage et électricité)
- Déploiement d'une nouvelle vidéoprotection et télésurveillance
- Rénovation des fenêtres et volets de l'appartenant (Clos municipal) loué à un usager
- Etudes de faisabilité de déploiement de nouveaux modes d'accès aux bâtiments municipaux
- Déploiement des nouveaux accès et des systèmes d'alarme
- Rénovation du four de Port-Galland
- Etudes diverses Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Défibrillateur pour Pollet
- Acquisition de terrain
- Clôture boules et camping
- Voirie
- Acquisition de nouveaux ordinateurs compatibles Windows 11 permettant d'assurer la sécurité des données

ETAT DES RESTES A REALISER EN DEPENSES							
Art Budgetaire	Nature et l'objet de la dépenses	Débiteur	PJ	Date de la PJ	Montant initial	Titre émis	Restes à réaliser
202	Etude Modification n°2 PLU	SARL Interstis			6 540.00€	0.00	6 540.00€
212	Clôture Camping Plages de l'Ain	C'CLOT			3 182.50€	0.00	3 182.50€
2152	Banc en pierre	Entreprise Arrambourg			750.00€	0.00	750.00€
231	Aménagement éclairage public La Charrière	BABOLAT Electricité			29 995.00€	0.00	29 995.00€
231	AMO Pôle Intergénérationnel	Atelier Nicolas Marcou			13 932.60€	0.00	13 932.60€
231	AMO Pôle Intergénérationnel	FlexBIM5D			15 660.98€	0.00	15 660.98€
231	Contrôle technique de construction Pôle Intergénérationnel	ALPES CONTROLES			13 540.00€	0.00	13 540.00€
231	AMO Projet aménagement Chemin de Bellevue	ARCHIGRAPH			2 454.00€	0.00	2 454.00€
231	AMO - rénovation thermique groupe scolaire	MY RENO			31 864.80€	0.00	31 864.80€
231	Contrôle technique de construction rénovation GS La Charrière	ALPES CONTROLES			1 808.00€	0.00	1 808.00€
231	AMO Construction Pôle Intergénérationnel	BETEM RHONE ALPES			50 574.78€	0.00	50 574.78€
231	AMO Aménagement anti-stationnement chemin du Seillon	ARCHIGRAPH			485.00€	0.00	485.00€
231	Rénovation énergétique du GS La Charrière	ALC GENIE CLIMATIQUE			193 560.30€	0.00	193 560.30€
231	Rénovation énergétique du GS La Charrière	FLOW ELEC			17 818.24€	0.00	17 818.24€
231	Rénovation énergétique GS La Charrière	SA PONSOT BELLET			3 916.08€	0.00	3 916.08€
231	AMO Aménagement Cours de l'école	ARCHIGRAPH			2 460.00€	0.00	2 460.00€
231	Rénovation énergétique GS La Charrière	Entreprise GUILLER			16 277.04€	0.00	16 277.04€
231	Rénovation énergétique GS La Charrière	SARL RENO BUGEY			162 733.22€	0.00	162 733.22€
231	AMO Pôle Intergénérationnel	EXACT ACOUSTIQUE			5 274.35€	0.00	5 274.35€

ETAT DES RESTES A REALISER EN RECETTES							
Art Budgetaire	Nature et l'objet de la recette	Créancier	PJ	Date de la PJ	Montant initial	Titre émis	Restes à réaliser
13 461	DETR	Département de l'Ain			135 213.00€	0.00	135 213.00

4-Les subventions d'investissement sollicitées :

- Pôle Intergénérationnel :
 - Département : 150 000€
 - DETR : 600 000€
 - Région AURA : 500 000€
 - CAF : 500 000€
 - FIBOIS : montant en attente (prochaine ouverture de la plateforme de dépôt)
- Groupe Scolaire :
 - DETR : 176 790.00€
 - FONDS VERT : 176 790€
 - REGION : 176 790€
- Vidéoprotection :
 - Région AURA : 100 000.00€
 - Etat FIPD : 20 000€
 - Département : 31 190€

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Eau et Assainissement n'a pas évolué depuis plusieurs années suite à l'attente de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de la Préfecture pour le nouveau puits de captage.

L'arrêté étant enfin publié, la commune peut engager les travaux sur les réseaux d'eau.

De la même manière que le budget principal, le budget annexe Eau et Assainissement se décompose en deux sections : Exploitation et investissement.

1- Les recettes d'exploitation :

Chapitre 013 – Atténuation de charges	0.00 €
Chapitre 70 – Produits de gestion courante	170 000.00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	- €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	- €
Chapitre 76 – Produits financiers	- €
Chapitre 042 – Opération ordre transfert entre section	- €
R 002 – Résultat reporté	1 505 509.72 €
TOTAL	1 675 509.72 €

Les recettes proviennent principalement des factures d'eau du contribuable.

2- Les dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	141 685.95 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	0.00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	5 000.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	23 314.05 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	5 000.00€
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	1 505 509.72 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	- €
TOTAL	1 675 509.72 €

Une augmentation des charges a été prévue car des analyses, des études et autres intermédiaires seront à prévoir tout au long de l'année à la suite des signalements de non-conformité des eaux potables.

3- Les recettes d'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	151 187.48 €
Chapitre 16 – Emprunt	0.00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisation	0.00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	1 505 509.72 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section	- €
Chapitre 041 – Opération patrimoniales	0.00 €
R001 – Solde d'exécution positif	671 226.43 €
TOTAL	1 656 697.20 € €

4- Les dépenses d'investissement

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	210 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	130 000.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 100 00.00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	21 910.96 €
Chapitre 27 – Autres immobilisation financières	15 000.00 €
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert entre section	- €
D001 Solde déficitaire reporté ou anticipé	179 786.24€
TOTAL	1 656 697.20 €

Les travaux du puits de captage et des canalisations ont débutés en 2025 et se poursuivront tout au long de l'année 2026. Le puits de captage sera livré en mars / avril 2026.